Publié le 07/04/2025

ID: 019-241927201-20250324-DCC250324\_CA1\_1-BF



# Membres 73 Présents 56 Pouvoirs 11 Votants 67 Exprimés 67 Pour 67 Contre -

## DÉLIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant-Colonel Faro à Tulle sous la présidence de Monsieur Michel BREUILH. Président

Convocation de M. Michel BREUILH en dates du 11 et 17 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 73 Secrétaire de séance : M. Dorian LASCAUX

#### **Etaient présents: 56**

Mesdames Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Marie-Pierre LE MIGNON, Christiane MAGRY-JOSPIN, Cathy MONS, Stéphanie PERRIER, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Christine THOLY, Stéphanie VALLEE,

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Alain CHASTRE, Bernard COMBES, Pierre COULOUMY, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Dorian LASCAUX, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Marc ROUGERIE, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

Mme Martine TAVET suppléante de M. Florent MOUSSOUR

M. Thierry DUBOIS suppléant de Mme Béatrice GORON

M. Jérôme MALAGNOUX suppléant de M. Bernard SALLES

M. René MEFREDJ suppléant de M. Serge HEBRARD

## Avaient donné pouvoir : 11

Mme Sylvie CHRISTOPHE à Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

Mme Annie CUEILLE à Mme Betty DESSINE

Mme Catherine DONNEDEVIE à M. Alain CHASTRE

Mme Brigitte MASMONTEIL à M. Xavier DURAND

Mme Marie-Amélie RIVIERE à M. Bernard JAUVION

Mme Irène SERVIERES à Mme Cathy MONS

Mme Josette VERDEYME à M. Charles ORLIANGES

M. Ubald CHENOU à Mme Muriel REBUFFEL

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Daniel RINGENBACH à M. Pascal FOUCHÉ

#### **Etaient absents: 06**

Mmes Chrystelle BIDAULT, Yvette FOURNIER, MM. Michel BREUILH, Raphaël CHAUMEIL, Grégory HUGUE, Jérémy NOVAIS

# Objet: 1.1.1.1 Budget principal: approbation du compte administratif 2024

## Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de Mme Betty DESSINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.2121.31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,



Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 019-241927201-20250324-DCC250324\_CA1\_1-BF

Vu l'analyse de l'exécution du budget principal,

Vu le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Tulle,

Le Président ayant quitté la salle avant le vote,

# Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2024 du budget principal comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		2 472 292.53	2 045 391.70		2 045 391.70	2 472 292.53
Opérations de l'exercice	35 081 288.60	38 817 432.06	8 301 828.18	8 844 384.40	43 383 116.78	47 661 816.46
TOTAL	35 081 288.60	41 289 724.59	10 347 219.99	8 844 384.40	45 428 508.48	50 134 108.99
Résultats de clôture		6 208 435.99	1 502 835.48			4 705 600.51
Reste à réaliser			10 345 531.00	6 535 778.64	10 345 531.00	6 535 778.64
TOTAL	35 081 288.60	41 289 724.59	20 692 750.88	15 380 163.04	55 774 039.48	56 669 887.63
Résultats définitifs		6 208 435.99	5 312 587.84			895 848.15

Fait et délibéré le 24 mars 2025 La vice-présidente

Betty DESSINE

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle agglo

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

